



Commune de GERDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

En date du 23 novembre 2020

Présents :

Mesdames : Marie-christine BINET, Emilie BORGELLA, Patricia DEBBAH, , Gisèle DUBARRY, Cécile FERBER LEVÉQUE, Patricia LAVIGNE.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-claude ELEUSIPPE, Maurice GUILLAUME, Romain MEDUS, Dominique RICHARD et Patrick SOUBIES.

Pouvoirs :

Absents excusés :

Mme Laure TAPIE a donné pouvoir de vote à Mme Patricia DEBBAH.

Mme Stéphanie DOLIE a donné pouvoir de vote à Madame Gisèle DUBARRY

M Pierre LASPALLES a donné pouvoir de vote à M RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DEBBAH

- Lecture du précédent conseil municipal du 21/09/2020 par M Richard Dominique.

ORDRE DU JOUR :

1. Syndicat Las AYGUES : Convention de mise à disposition des services techniques.
2. Budget : 2 Décisions modificatives :
 - * section Investissement compte 20411582
 - * section Fonctionnement compte 739223
3. Personnel communal : Indemnités exceptionnelles.
4. Participation au fonds de solidarité Logement 2020.

QUESTIONS DIVERSES.

1.Syndicat Las AYGUES : Convention de mise à disposition des services techniques.

Il s'agit d'une convention de mise à disposition des agents des services techniques pour l'entretien du réseau sur la commune de Gerde, pour un volume horaire de 93 heures pour l'année. La dite convention est signée pour l'année 2021 à compter du 1 janvier jusqu'au 31 décembre et pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Le syndicat est domicilié sur la commune de Beaudéan et concerne les communes d'Asté, de Beaudéan et de Gerde.

Le remboursement des honoraires est arrêté pour un montant de 25 euros par heure.

Lecture de la dite convention par Monsieur Jacky CHAUVEAU.

Convention soumise au vote : à l'unanimité.

2. Budget : 2 Décisions modificatives

Mme Chantal BAT explique au conseil municipal qu'il n'existe plus qu'un seul budget Primitif et cela amène a des régularisations comptables. Nous sommes dans l'obligation de réaliser des virements de soldes de compte à compte pour retrouver un équilibre budgétaire.

Délibération modificative n°1 :

Régularisation des travaux du SDE :

Compte 020 : Dépenses Imprévues : - 1164.00€

Compte 2041582 : immobilisation : + 1164.00€

Régularisation des travaux cabane ETHS PAS :

Compte 2315 : Immobilisation en cours : - 2645.00€

Compte 2041412 : immobilisation incorporelle : + 2645.00€

Délibération modificative n°2 :

Régularisation pour remboursement du FPIC à la CCHB :

Compte 6226 : Honoraire : - 1681.00€

Compte 739223 : Versement du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : + 1681.00€

Intervention de M Maurice GUILLAME qui demande de pouvoir consulter les documents comptables avant le conseil municipal pour être en mesure de participer pleinement aux décisions à prendre.

Décision soumise au vote :

13 voix pour

2 abstentions

3. Personnel Communal : Indemnités exceptionnelles :

En 2021 va être mis en place un nouveau mode d'attribution de la prime annuelle versée aux employés des collectivités locales ; le RIFSEEP.

Cette indemnité tiendra compte de l'expertise et de l'engagement des professionnels.

L'enveloppe de l'indemnité pour 2020 est proposée pour un montant de 3650€.

Intervention de Mme Cécile FERBER qui demande de pouvoir examiner le nouveau texte concernant les conditions de l'indemnité pour 2021.

M Maurice GUILLAME demande combien la Mairie de Gerde a d'emplois à temps plein.

Réponse : 7 sur 10 employés

D'autre part, il demande si la Mairie a fait la demande pour obtenir des pouvoirs publics la prime COVID.

Réponse de Madame le Maire il n'y a pas eu de demande de faite , étant donné que les agents sont restés confinés à leur domicile sans diminution de salaire.

Remarque de Mme Patricia DEBBAH, il n'y a que Mme Chantal BAT qui a assuré la continuité du service public à la Mairie de Gerde.

Décision soumise au vote :

13 voix pour

2 abstentions

4. Participation au fonds de solidarité Logement 2020.

La participation au fond de solidarité Logement 2020 permet de payer des impayés d'eau, électricité etc...

C'est le Conseil Départemental qui depuis 2005 a la responsabilité de la gestion de ce fond.

La commune verse une somme (fixée en fonction du nombre d'habitants) Conseil Départemental qui la gère.

Intervention de Mme Cécile FERBER qui fait remarquer que la somme allouée a diminué.

Remarque reprise par M Jacky CHAUVEAU qui précise que l'an dernier l'indemnité s'élevait à 50 cts d'euro par habitant.

Pour cette année la somme versée, est de 340,80 euros (environ 30cts/hab)

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Les Paquets de Noël :

Mme Patricia Lavigne explique que cette année la composition des paquets de Noël a sollicité les commerçants et artisans locaux.

Dés que nous aurons reçu toutes les commandes, toutes les personnes du conseil municipal seront averties par mail et sont invitées à participer à leur confection.

M Jean Claude ELEUSIPPE nous explique que le nettoyage des bois a été réalisé et qu'il ne reste plus qu'à mettre en état les pistes, travail qui a du être reporté en raison du mauvais temps..

Le cours du prix du bois a chuté car trop d'offre par rapport à la demande informe M SOUBIES ; l'agent de l'ONF a conseillé d'attendre l'année prochaine pour d'autres ventes.

M Maurice Guillaume enchaîne sur le projet de la Maison Dauphole, il souhaiterait qu'un conseil municipal ne soit dédié qu'à ce thème.

Mme le Maire précise que les personnes de l'ADAC (Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités) présenteront fin Janvier une étude sur le bâtiment.

A 19H21 Madame le Maire lève la séance.



La secrétaire de séance

Patricia DEBBAH